

VAYIKRA

5774



n°210



## LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Dieu appelle («Vayikra») Moïse depuis la Tente d'Assignation et lui transmet les lois sur les sacrifices qui peuvent être offerts dans le Sanctuaire et qui sont constitués d'animaux ou de nourriture. Les différents types d'offrandes sont les suivants :

1. « L'offrande qui monte » («'Ola») où l'animal est entièrement consumé par le feu sur l'autel.

2. « L'offrande de paix » (« Chélamim») dont la chair est consommée par celui qui l'offre, dont certaines parties sont consommées sur l'autel et d'autres sont données aux prêtres.

3. Les différents sacrifices expiatoires, «'Hatat», apportés pour effacer les fautes commises par inadvertance par le Grand Prêtre, la communauté, le roi,

4. « L'offrande de culpabilité » (« Achame») apportée par celui qui a profité de ce qui est consacré au Temple, par celui qui a un doute sur une éventuelle faute commise par inadvertance, ou par celui qui a prêté un faux serment.

Dédié à la réussite matérielle et spirituelle  
de M. Arié Hazan



## UN TRÉSOR DE LA PARACHA

### Un verset, deux enseignements

*Vayikra (1, 2): « Un homme d'entre vous qui offrira un sacrifice pour Hachem »*

1. Le Zohar dit : « Un homme – à l'exception du premier homme », et c'est surprenant...

En vérité, écrit Rabbi Méïr Yérouchalmi dans « Divrei 'Hakhamim », les Sages ont dit que celui qui fait vœu d'offrir un sacrifice doit dire « c'est un sacrifice pour Hachem » et non « pour Hachem c'est un sacrifice », à cause du risque qu'il ne meure et que le Nom de D. ait été prononcé en vain.

La Guemara dit que le premier homme a donné soixante-dix de ses années au roi David. Apparemment, comment savait-il combien d'années il allait vivre ? Comme il lui avait été promis que « le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement », et qu'un jour de Hachem est de mille ans, il ne craignait pas de mourir avant cela, donc il a pu donner de ses années à David.

C'est pourquoi Adam pouvait dire « pour Hachem c'est un sacrifice », car il lui était promis de ne mourir que « le jour où tu en mangeras ».

2. Rabbi Avraham Sabaa écrit dans « Tsrar HaMor » que l'homme a en hébreu quatre noms : « ich », « guéver », « adam » et « enoch ». Le nom le plus élevé de tous est « adam », car on trouve dans la description du Char de Yé'hezkel "Il apparaissait comme un homme dessus", parce que ce mot a la valeur numérique de quarante-cinq, comme le Nom de Hachem quand les lettres sont développées. C'est pourquoi le nom du premier homme était « Adam », parce que c'est le meilleur de tous les noms.

C'est pourquoi dans les mitsvot des sacrifices, le verset commence par le mot « adam », parce que c'est le meilleur, en allusion au fait que lorsque quelqu'un veut offrir un sacrifice pour s'attacher à Hachem, en lui présentant son corps et son âme, il est souhaitable que cela vienne d'un homme élevé, qui s'appelle « adam », qui s'attachera à l'homme d'en haut, et qui cherche à s'approcher de Lui.

C'est pourquoi le verset dit « Un homme (adam) d'entre vous qui offrira un sacrifice pour Hachem », celui qui offre le sacrifice, il est souhaitable qu'il soit un « adam ».

PARACHA : VAYIKRA



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 18h25 • Sortie : 19h35

### Villes dans le monde

Lyon 18h17 • 19h23  
Marseille 18h16 • 19h21  
Strasbourg 18h04 • 19h12  
Toulouse 18h33 • 19h37

Nice 18h08 • 19h14  
Jerusalem 17h05 • 18h21  
Tel-Aviv 17h21 • 18h22  
Bruxelles 18h15 • 19h27

Los Angeles 17h38 • 18h37  
New-York 17h36 • 18h39  
Londres 17h34 • 18h46  
Casablanca 18h17 • 19h15



**Le livre du Chabbath pour toute la famille**  
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com)



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

**« Motsé » ou « Matsa »**

*Vayikra (5, 12) « Le cohen en prendra une poignée »*

Un avrek qui venez d'une famille honorable de cohanim et faisait partie des disciples du gaon Rabbi Méir Sim'ha HaCohen de Dvinsk, auteur de Or Samea'h, invita son Rav à célébrer son mariage chez lui. Rabbi Méir Sim'ha accepta volontiers l'invitation, et après la cérémonie du mariage, il bénit le marié tout ému par des paroles chaleureuses, lui disant entre autres : « Puisse être la volonté de Dieu que se réalise en toi le verset : "Le cohen en prendra une poignée". Les assistants s'en étonnèrent, ne comprenant pas quelle bénédiction particulière Rabbi Méir Sim'ha avait accordée au marié.

A la fin, ils lui demandèrent de leur expliquer ce que cela voulait dire. Rabbi Méir Sim'ha sourit et dit avec une lueur de malice : Dans le Talmud traité Berakhot, la Guemara raconte qu'en Erets Israël on avait l'habitude de demander à quelqu'un qui avait épousé une femme « matsa » ou « motsé » ? Cette question signifiait : est-ce que le jeune époux avait trouvé, réalisé le verset de Michlei (18, 22) « Celui qui a trouvé (matsa) une femme a trouvé le bien », ou alors malheureusement le verset de Kohélet (7, 26) : « Je trouve (motsé) la femme pire que la mort ». Or constatez que la différence essentielle entre matsa et motsé est la façon dont la lettre mem est ponctuée, une fois avec un kamats et une fois avec un tseiré. C'est pourquoi j'ai béni le marié que se réalise en lui le verset de la parachat Vayikra : « Le cohen en prendra une poignée (kamats mimeina) », c'est-à-dire que ce soit toujours pour lui matsa avec un kamats et non motsé avec un tseiré.



## “ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



**Rav David Twersky, le «Rabbi de Rachmastrivka»**



## AU “HASARD” ...

**Que faire de la 'Halla après le prélèvement ?**

*Question au Rav : <http://www.torah-box.com/question>*

**Question de Sarah :**

Shalom Rav. Que faire après avoir cuit la Hafrachat 'Hala séparément ?

**Réponse de Rav Avner ITTAH :**

Après avoir prélevé la 'Hala, le Choul'han Aroukh dans Yoré Déa chap. 322, alinéa 5, nous enseigne que nous devons la brûler et non la cuire. Ainsi, on devra réserver des ustensiles spécifiques à cet usage.

Après l'avoir totalement brûlé, on l'enveloppera dans un sachet plastique, puis il sera permis de la jeter.

Par contre, avant de l'avoir brûlé, il est vrai qu'a priori, il ne faudra pas la jeter à la poubelle. Dans le cas où il est impossible de la brûler (pour X raison), on pourra l'envelopper dans deux sachets plastiques et la jeter (cf. Yalkout Yossef La-icha Vélabat, page 636).



## LE RÉCIT DE LA SEMAINE

### Nous nous rencontrerons encore une fois

Mon beau-père, un 'Hassid de Belz, habitait en Autriche dans les années 30. Après son mariage, il ouvrit un magasin dans la ville où il vivait. Un matin, alors qu'il était déjà parti travailler, la police se présenta à son domicile pour le chercher.

Sa femme, consciente de la gravité de la situation, répondit : "Il est déjà parti depuis longtemps et ne reviendra pas avant quelques heures". L'officier lui demanda de transmettre à son mari, dès son retour, qu'il devait venir le voir au commissariat. Puis les policiers partirent.

Après avoir attendu un instant, sa femme se précipita au magasin. En entendant la nouvelle, mon beau-père comprit que ce brusque intérêt de la police à son égard n'était pas de bon augure et il demanda à sa femme de retourner à la maison, d'emballer un maximum d'affaires et d'emmener les enfants pour fuir le pays.

Il réussit à se procurer une voiture et à emmener sa famille en Suisse. En route, ils informèrent le Rabbi de Belz de leur situation et celui-ci envoya une bénédiction bien explicite : bien que les Nazis continueraient à le poursuivre, le Rabbi de Belz assurait mon beau-père qu'il aurait toujours une longueur d'avance sur eux.

De la Suisse, il passa en France et s'établit à Paris : il ouvrit un petit restaurant dans le quartier juif, le "Pletzel", de la rue des Rosiers. Un jeune homme entra souvent dans cet endroit pour discuter de Torah et de Hala'ha (la loi juive) avec les différents convives. Comme mon beau-père est très sociable et aime connaître ses clients, il demanda à ce jeune homme qui il était ; mais celui-ci refusa gentiment et, avec un sourire, il répondit : "Nous nous rencontrerons encore une fois!".

Un jour, deux vieux 'Hassidim accompagnèrent le jeune homme et on voyait qu'ils s'adressaient à lui avec beaucoup de respect. Comprenant que ce jeune homme devait effectivement être une personnalité extraordinaire, mon beau-père demanda à ces 'Hassidim qui il était, mais le jeune homme leur fit signe de ne rien révéler de son identité.

Au printemps 1940, le jeune homme entra dans le restaurant et prit congé de mon beau-père : "Je m'appête à quitter la ville et je voudrais vous remercier pour votre hospitalité".

Mon beau-père profita de cette occasion : "Puisque maintenant vous nous quittez, dites-moi donc qui vous êtes !".

Le jeune homme répondit : "Partir sans rien est impossible, dit le Talmud. Alors je vous raconterai une histoire du saint Rabbi de Rougine". Il relata donc un incident qui était arrivé et, à la fin, le Rabbi de Rougine disait : "Nous nous rencontrerons encore une fois!" Et il partit.

La guerre fut longue et douloureuse et mes beaux-parents s'établirent en Angleterre. Un de leurs fils (donc mon beau-frère) se maria et s'installa à New York.

Un jour, mon beau-père qui était parti lui rendre visite, tomba malade : la pneumonie. Mais comme il était également diabétique, cela posait à l'époque un gros problème : les médicaments qui pouvaient guérir une de ses maladies étaient incompatibles avec ceux de l'autre maladie. On l'amena d'urgence à l'hôpital, mais aucun médecin ne savait comment le soigner.

Sa situation empira.

Il dit à son fils : "Tout est entre les mains du Créateur. Va chez ces trois Rebbeïm – celui de Satmar, celui de Klausenbourg et celui de Loubavitch – et demande leur bénédiction!".

Mon beau-frère s'acquitta avec empressement de cette mission et rapporta les réponses : "Le Rabbi de Satmar te bénit pour "une guérison complète" - ce sont ses mots exacts et le Rabbi de Klausenbourg dans les mêmes termes. Le Rabbi de Loubavitch a répondu : "Nous nous rencontrerons encore une fois".

Alors que cette dernière phrase signifiait bien sûr qu'il guérirait et sortirait de l'hôpital, mon beau-père était peiné que le Rabbi de Loubavitch n'ait pas donné une bénédiction directe.

Le lendemain matin, quelqu'un frappa à la porte de sa chambre d'hôpital. Un inconnu entra, se présenta comme médecin et expliqua qu'il était venu à la demande du Rabbi de Loubavitch. Il examina le dossier médical de mon beau-père et sourit : "Il se trouve que votre cas est justement l'objet de ma spécialité : d'ici quelques jours, vous serez complètement rétabli et pourrez quitter l'hôpital !".

Le personnel soignant suivit respectueusement les directives de ce spécialiste et, effectivement, mon beau-père put quitter l'hôpital peu de temps après et décida de se rendre chez le Rabbi de Loubavitch pour le remercier de s'être intéressé à son cas en lui envoyant le bon médecin.

En entrant dans le bureau du Rabbi, il eut un choc et se tint, pétrifié, alors qu'il avait reconnu le jeune homme qui venait de temps en temps dans son restaurant à Paris. Maintenant il comprenait le sens de cette bénédiction si particulière.

Le Rabbi sourit et lui dit calmement : "Je vous avais dit que nous nous rencontrerions encore une fois !".

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



## UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

### Birkat HaGomel pour un voyage quotidien (Rav David Haddad)

**La durée du voyage-aller s'additionne-t-elle à celle du voyage retour dans le compte de la durée minimale de 72 minutes permettant de réciter la bénédiction sur les bontés divines ?**

La durée du voyage-aller s'additionne à celle du voyage-retour même si le voyageur a effectué le premier de jour et le second de nuit (Halikhot Olam tome II p. 176 ; Yalkout Yossef Hilkhot Berakhot p. 179 ; Chout Chama Chelomo tome III Ora'h 'Haim 5).

**Un chauffeur ou d'un voyageur qui travaille en dehors de la ville et effectue quotidiennement un trajet d'une durée de 72 minutes sont-ils tenus de réciter cette prière chaque jour ?**

Une personne qui travaille en dehors de la ville et effectue quotidiennement un trajet de 72 minutes se contentera de réciter la bénédiction sur les bontés divines le jour du Chabbath, en ayant toutefois l'intention d'acquitter tous les trajets qu'il a effectués au cours de la semaine écoulée (Halikhot Olam tome II p. 176).



## PERLE `HASSIDIQUE

*« Sans Emouna, il n'y a pas de réponses ; Avec la Emouna il n'y a pas de questions. »*

(`Hafets `Haim)

## QUIZZ PARACHA

1. Quels sont les deux types de transgressions qui sont expiées par un sacrifice de type «olah» ?
2. Quelle procédure de l'offrande d'un animal peut être exécutée par un non - cohen ?
3. A quel stade de leur développement les «tourim» (tourterelles) et les «bné yona» (jeunes pigeons) deviennent inaptes comme offrandes ?

3. Quand le plumage devient jaune doré, ceci indique :- un âge trop avancé pour les jeunes colombes - un âge trop jeune pour les tourterelles.  
2. C'est la ché'hita qui peut être valable même si elle n'a pas été faite par un cohen.  
1. Il s'agit de l'exécution d'un commandement positif ou de la violation d'une interdiction liée à un commandement positif.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :

'Hevrat Pinto, Rav David Haddad, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

**Juif.org**



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde  
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK  
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.466.03.32 – Web : [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) - [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU